

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.077

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

22 JUIN 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

22 JUIN 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY  
M. COASSIN représenté par Melle ISENDICK  
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE, M. SIMONNET

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT POUR DES MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES CARREFOURS AVENUE DE ROCHEFORT/ RUE DE GUINIELLE (REF. : CONCOURS N° 710016) ET AVENUE DE ROCHEFORT CLINIQUE PASTEUR (REF. : CONCOURS N° 710017)

**VOTE** :  
UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement des carrefours avenue de Rochefort/rue de Guinielle d'une part, avenue de Rochefort/Clinique Pasteur d'autre part, la Ville de ROYAN a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer les missions de maîtrise d'oeuvre correspondantes.

Les montants des missions de concours annexées à la présente délibération sont les suivants :

- Concours n° 710016 : Aménagement du carrefour avenue de Rochefort/  
rue de Guinielle
  - \* enveloppe financière prévisionnelle des travaux : 91.469,41 Euros HT
  - \* forfait de rémunération initial provisoire : 9.058,11 Euros TTC
  
- Concours n° 710017 : Aménagement du carrefour avenue de Rochefort/  
Clinique Pasteur
  - \* enveloppe financière prévisionnelle des travaux : 228.673,53 Euros HT
  - \* forfait de rémunération initial provisoire : 20.648,76 Euros TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur les missions de maîtrise d'oeuvre précitées et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les projets de convention entre la Ville de ROYAN et la Direction Départementale de l'Équipement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
  
- VU les demandes de concours de maîtrise d'oeuvre faites à la Direction Départementale de l'Équipement n° 710016 et n° 710017 correspondant aux aménagements des carrefours avenue de Rochefort/rue de Guinielle et avenue de Rochefort/Clinique Pasteur
  
- VU le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'Équipement et de l'Agriculture
  
- VU l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de l'Équipement et de l'Agriculture et précisant les modalités de leur intervention,
  
- VU l'Avis favorable de la Commission de Travaux du 07 juin 2001,
  
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver les projets de concours n° 710016 et n° 710017 entre la Ville de ROYAN et la Direction Départementale de l'Equipement, afin d'assurer les missions de maîtrise d'oeuvre nécessaires à l'aménagement respectivement des carrefours avenue de Rochefort/rue de Guinielle et avenue de Rochefort/Clinique Pasteur -les caractéristiques des missions étant définies en annexe à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les conventions bipartites ainsi que tous les documents nécessaires à leurs applications.
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 Juillet 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**